

M. Philippe CLERIS  
**Société Protectrice Paysages et Esthétique de la France (Calvados)**  
20 place Maurice Fouque  
14000 CAEN

A l'attention de Monsieur,  
Laurent FISCUS, préfet du Calvados

**Objet: inquiétudes quant à la préservation et la valorisation du patrimoine urbanistique et historique caennais**

Monsieur,

Au titre de la SPPEF, association nationale reconnue d'utilité publique que je représente dans le Calvados à Caen, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation d'urgence dans laquelle se trouvent quelques éléments importants et symboliques du patrimoine urbanistique caennais au regard de certains projets en cours et à venir placés sous la responsabilité des autorités publiques élues de la ville et agglomération de Caen.

Les quatre sujets sur lesquels je souhaite vous alerter illustrent le fait qu'au delà de déclarations d'intention positives ou d'intentions de faire évoluer prochainement le cadre juridique pour mieux assurer la préservation et la valorisation du patrimoine urbain d'une ville qui bénéficie pourtant du label "ville d'art et d'histoire", il y a, hélas, toujours loin entre les discours et les réalités observées sur le terrain.

**1) Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine:**

Il faut saluer la volonté de l'actuelle majorité municipale caennaise de mettre en oeuvre deux AVAP pour protéger globalement le patrimoine urbain caennais datant d'avant 1944 ainsi que le patrimoine de la Reconstruction (mise en place d'un plan POPAC sur les îlots du quartier Saint Jean) dans le but de cadrer un PLU trop axé sur la densification avec, pour conséquence, le risque de transformer en table rase la moindre friche urbaine par une promotion immobilière privée qui pratique une rénovation radicale de type industrielle dans une ville qui fut marquée par les bombardements massifs de 1944.

De fait, la ville de Caen a déjà connu une rénovation radicale et massive de son urbanisme, il est plus que temps que les élus se rendent compte que ce passé particulier oblige à trouver pour l'avenir urbain et architectural de notre ville, des solutions beaucoup plus qualitatives que celles d'une architecture standardisée sans véritable qualité surgissant, incongrue, après la démolition d'éléments qui avaient eu le bon goût de survivre aux bombes de 1944 ou qui avaient été reconstruits Après Guerre.

Le sujet est sensible. Des collectifs de riverains se mobilisent, des pétitions sont signées sur des dossiers qui prennent un tour symbolique (pensons au cas de la villa "Démogé" en haut de l'avenue de Creully). Pendant la révision indispensable du PLU qui doit intervenir au plus vite et avant la mise en place définitive des futurs AVAP pour la fin de l'année 2017, nous avons plaidé pour un moratoire de fait sur l'instruction des permis de démolir et de construire les plus problématiques afin d'éviter les "coups partis" avant le changement de la règle du jeu.

**2) Préserver l'authenticité des lieux de mémoire de l'Histoire à Caen:**

Par voie de presse (Le Bonhomme Liberté 30 juin 2016), j'ai appris non sans stupeur l'annonce de la destruction prochaine de l'immeuble de l'ancienne direction départementale de l'Equipement sur la Presqu'île en face le pont de la Fonderie. Après l'incendie accidentel du pavillon Savare et malgré la préservation d'une unique maison ancienne en pierre de Caen, c'est l'un des sites les plus

emblématiques de la ville d'avant 1944 qui va disparaître au profit d'une architecture contemporaine standardisée sans charme particulier... Certes, ce bâtiment de pierres et de briques datant du début du XX e siècle n'est pas exceptionnel mais c'est un témoin précieux de l'histoire de la Résistance dans la ville martyre que fut Caen durant l'année 1944 car il abritait le QG de la résistance locale dirigé par Eugène MESLIN.

Aussi, j'attire solennellement votre attention sur le fait qu'il ne faudrait surtout pas reproduire la triste erreur commise en juin 2010 lors de la destruction du jardin et promenoir de l'ancien hôpital du Bon Sauveur au profit d'un gros projet immobilier sans grâce porté par le cabinet Bienvenu associé au groupe Eiffage, malgré tous les recours juridiques possibles des riverains et dans l'indifférence coupable des élus d'alors. Je crains de devoir évoquer **un effet "Mémorial"** plutôt pernicieux quant à ses conséquences sur l'authenticité des lieux de mémoire historique encore présents en ville: **on démolit, on construit du neuf sans qualité architecturale, on pose une plaque commémorative et rendez-vous au Mémorial pour en savoir davantage!**

Ainsi, au moment où les pelleteuses commandées par Eiffage passaient à l'action pour raser les lieux mêmes où avait été créé le premier îlot sanitaire en juin juillet 1944 pour mettre à l'abri des milliers de Caennais fuyant les bombes tout en permettant de sauver à Caen ce que l'on peut encore admirer de la ville d'avant guerre, André HEINTZ, le courageux ambulancier du BS à l'origine de cette initiative recevait la... Légion d'Honneur!

Si cette nouvelle destruction devait avoir lieu, je ne manquerai pas de vous demander des comptes, quant au travail de suivi et d'accompagnement réalisé par l'ABF du Calvados qui a en charge le lourd dossier caennais.

### **3) Valorisation globale du site du château de Caen dans le cadre du label "Ville d'art et d'Histoire"**

Dans le cadre du label "Ville d'art et d'Histoire" il faut mettre en place un **"centre d'interprétation du patrimoine"** afin de proposer aux habitants ainsi qu'au public touristique une exposition permanente présentant l'Histoire esthétique, architecturale et culturelle de la ville. Ce label qui demande d'investir des moyens financiers et des compétences spécifiques est une vraie opportunité pour en finir avec l'une des étrangetés les plus singulières d'une ville de Caen victime de son évidence historique et patrimoniale illustrant, une fois de plus, que ce sont les cordonniers qui sont les plus mal chaussés!

En effet, peut-être victime du surplomb symbolique et moral du "Mémorial", Caen qui a existé depuis 1050 jusqu'en 1944 et encore après avec la Reconstruction, n'a pas rétabli son musée de ville qui existait avant guerre: les collections publiques dispersées en divers lieux (musées des Beaux arts, de Normandie, bibliothèque municipale, archives départementales) ne manquent pourtant pas! Et les lieux en ville encore moins (l'hôtel d'Escoville après le déménagement de l'office de tourisme?).

La municipalité est consciente du problème ne serait-ce que par la nécessité de réorienter les flux touristiques du Mémorial vers un centre ville très riche en patrimoine de qualité alors qu'on le croit entièrement détruit et reconstruit après la Seconde Guerre Mondiale. Dans cette affaire, le château de Caen et ses musées devraient jouer le premier rôle. Mais il faut, hélas, plutôt constater une incohérence générale au delà de l'urgente nécessité de la restauration et de l'entretien de l'enceinte castrale faute d'avoir un conservateur en chef du château de Caen pour porter en ce lieu emblématique pour la ville et pour toute la Normandie un projet global, cohérent et ambitieux qui nous aurait éviter, par exemple, l'installation d'un hideux pylône d'une dizaine de mètres de haut de couloir noire destiné à la video-surveillance et à l'éclairage public au coeur même du site et en co-visibilité totale avec tous les principaux éléments historiques et patrimoniaux!

Nous avons suggéré de compléter le parc de sculptures du château par une création dédiée à la mémoire de Mathilde et de Guillaume, le couple fondateur de la ville il y a plus de neuf siècles et nous avons droit à un pylône de vidéo-surveillance!

#### **4) Place de la République: se donner les vrais moyens de réussir le projet porté par la municipalité.**

Là encore, et pour finir, il faut saluer l'ambition de l'actuel maire de Caen de clore symboliquement l'Après Guerre en restituant un 4ème côté d'architecture à la place de la République qui demeure mutilée depuis la destruction totale de l'ancien hôtel de ville sous les bombes de l'été 1944. Le sujet est très sensible car il s'agit de bâtir sur la dernière friche encore présente en ville héritée de la dernière guerre et qui était le lieu de toutes les centralités caennaises d'alors (mairie, musée, poste, conservatoire, bibliothèque...).

L'idée d'y construire un centre commercial dédié à la promotion de la qualité agro-alimentaire normande est excellente.

Mais encore faudrait-il se donner de vrais moyens en terme de maîtrise d'ouvrage pour que le futur opérateur soit en état de nous proposer la meilleure qualité architecturale possible avec de grandes contraintes puisque sont interdits, à la fois, une restitution à l'identique de l'architecture disparue (quand bien même elle serait scientifiquement et archéologiquement possible dans le respect de la charte de Venise à l'instar de ce qui se fait actuellement dans de nombreuses villes allemandes reconstruites après la Guerre) et une création contemporaine totalement libre.

Nous avons envoyé un courrier au DRAC de Normandie dans lequel nous suggérions la séparation de la maîtrise d'ouvrage en deux afin que la question très sensible et complexe de l'enveloppe architecturale du projet soit disjointe du projet commercial proprement dit: ce courrier n'a toujours pas reçu de réponse et nous craignons, non sans raison, au regard d'expériences plus ou moins heureuses menées ailleurs (par ex: l'espace Monet sur le parvis de la cathédrale de Rouen) qu'un enfer soit pavé des meilleures intentions!

C'est la raison pour laquelle nous avons préconisé la transformation du parking de la préfecture rue Saint Laurent en promenade sous les tilleuls avec la valorisation mémorielle des vestiges de l'hôtel de ville et du souvenir de St Jean Eudes (Grand séminaire) et la fusion de cette promenade avec le carré de la place de la République dégagé de ses grands platanes (en restituant les allées couvertes de charmilles taillées des XVIII et XIXe siècles) par la suppression partielle de la rue Georges Lebret permettant de créer ainsi le grand parc public qui manque toujours dans le centre ville commerçant caennais.

Dans l'espoir de n'avoir pas été trop long et que ce courrier pourra avoir quelques effets sur les politiques publiques indispensables à conduire pour le service de l'intérêt général, je vous prie de croire, Monsieur le préfet, à mes salutations respectueuses et distinguées.

M. Philippe CLERIS